

Communiqué de presse : Maintien des taux de la fiscalité locale

Réuni le Jeudi 14 Avril 2016, le Conseil Municipal a :

1) adopté les comptes administratifs 2015 :

- au Budget Général, le compte administratif enregistre un excédent de + 287 051,60 € en fonctionnement, et de + 134 699,99 € en investissement.
Après report N-1, le résultat de clôture de l'exercice s'établit à + 352 660,19 €.

- au Budget de l'Eau, le compte administratif enregistre un excédent de + 102 232,75 € en fonctionnement, et un déficit de - 249 527,69 € en investissement.
Après report N-1, le résultat de clôture de l'exercice s'établit à + 47 191,06 €.

- au Budget de la Forêt, le compte administratif s'établit à + 2 914,88 € en fonctionnement, et + 89,72 € en investissement.
Après report N-1, le résultat de clôture s'établit à + 6 323,79 €.

2) approuvé les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière pour l'ensemble des opérations de l'exercice 2015, Budget Général, Budget de l'Eau et Budget de la Forêt.

3) adopté les budgets primitifs 2016 présentés par Monsieur le Maire :

- BUDGET GENERAL M 14
 - * Fonctionnement (dépenses / recettes) : 2 201 875 €
 - * Investissement (dépenses / recettes) : 1 167 245 €

- BUDGET DE L'EAU M 49
 - * Fonctionnement (dépenses / recettes) : 264 043 €
 - * Investissement (dépenses / recettes) : 463 151 €

- BUDGET DE LA FORET
 - * Fonctionnement (dépenses / recettes) : 57 159 €
 - * Investissement (dépenses / recettes) : 7 881 €

A noter que le remboursement 2016 de la dette (capital + intérêts) représente une charge de 80,83 € par habitant.

L'encours total de la dette s'élève en 2016 à 602,60 € par habitant (population INSEE : 2 342 habitants).

.../...

.../...

4) décidé le maintien des taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'habitation : 21,76 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,38 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 28,15 %

5) décidé une augmentation de la tarification de l'eau potable

à compter du 1^{er} Juillet 2016, compte tenu des travaux de réhabilitation des deux réservoirs (290 000 € HT) :

- + 0,03 € HT / m³ soit 0,85 € HT
- + 1 € HT l'abonnement semestriel particuliers soit 20 € HT
- maintien de l'abonnement semestriel des industriels à 46 € HT

6) voté l'affectation des subventions aux associations

pour un montant total de 12 910 €, ainsi que 600 € pour les coopératives des deux écoles, et un soutien de 1 000 € à un sportif de haut niveau à titre de sponsoring.

7) décidé la création d'un poste supplémentaire de conseiller délégué

et nommé Monsieur Gérard ANSOTEGUI-GARCIA à cette fonction.